Commission Pédagogique

Évaluation « Brevet du Sonneur »
Les Modules Techniques

Principe général

L'évaluation permet d'apprécier le niveau de maîtrise des candidats sur les bases suivantes :

A. La SONORITÉ

B. Les ARTICULATIONS

C. Les ORNEMENTS

Les modules sont obligatoirement évalués dans l'ordre chronologique indiqué

Les appréciations sont ajustées au niveau d'apprentissage correspondant à celui de la 5° catégorie.

Présentation détaillée du Module « C » ORNEMENTS

Ornements = Tayauts

Le Tayaut Simple

EX 1 . Le candidat est invité à sonner une succession de notes montantes et descendantes en exprimant sur chacune :

Un Piqué d'attaque et un tayaut, suivi d'un piqué de la note initiale, dans le SON, où l'on retrouvera le vibrato.

Chaque note « Piqué-tayauté, Piqué vibrato » sera suivie d'une nouvelle respiration.

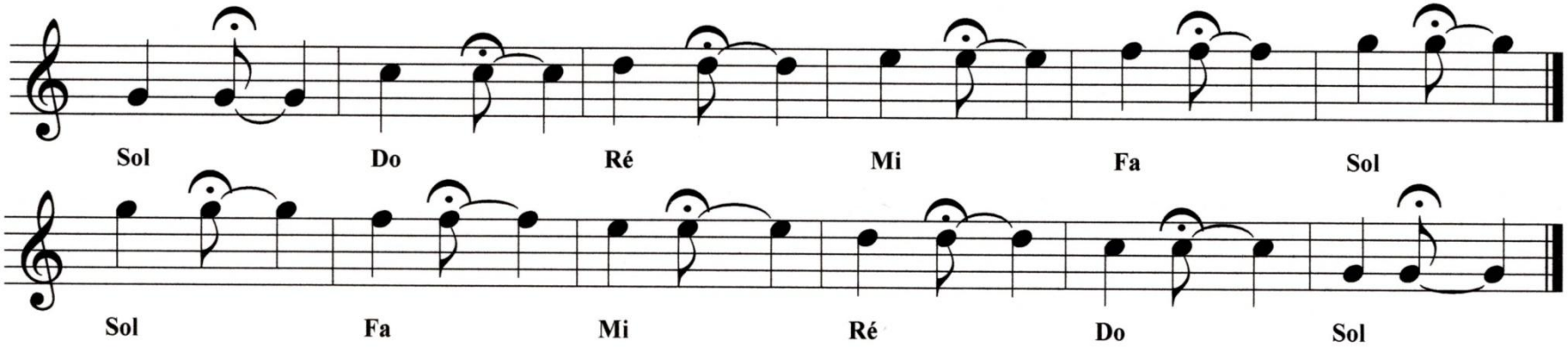

Le Tayaut Simple

EX 2 . Arpège de Noires (Piqué tayaut) montantes et descendantes, la dernière note sera piquée-vibrée

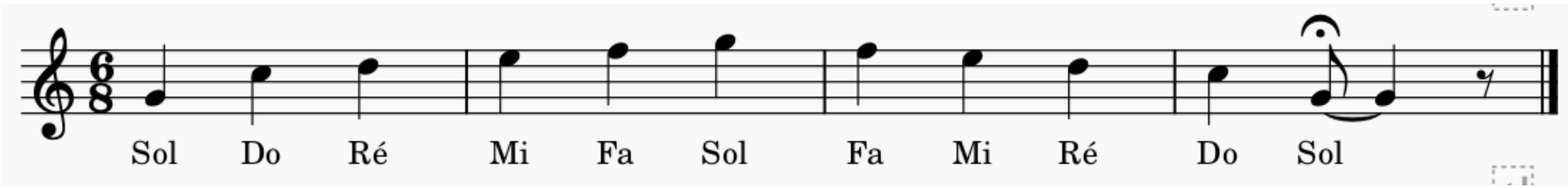

Le Double Tayaut

EX 3 . Succession de Notes montantes et descendantes.

Chaque exercice est composé de trois Croches « Piqué double tayaut »
terminé par une Noire pointée, piquée-vibrée,

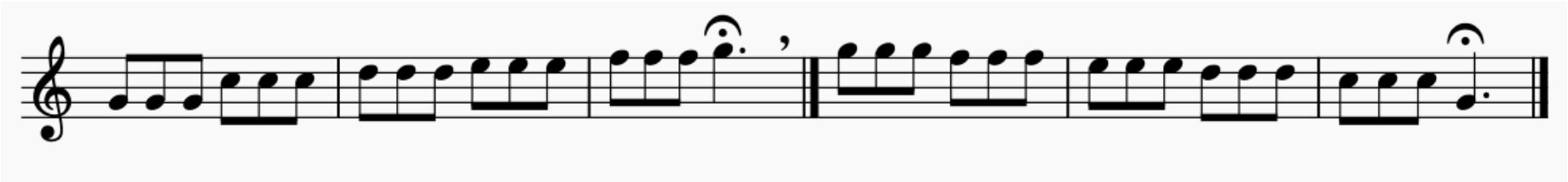

À chaque étape tous les tayauts seront présents.

À chaque étape tous les tayauts seront présents.

Le Double Tayaut

EX 4 . Succession de Notes montantes et descendantes.
Chaque exercice est composé de trois Croches « Piqué double tayaut » suivies d'une Noire « Piqué Vibrato »,

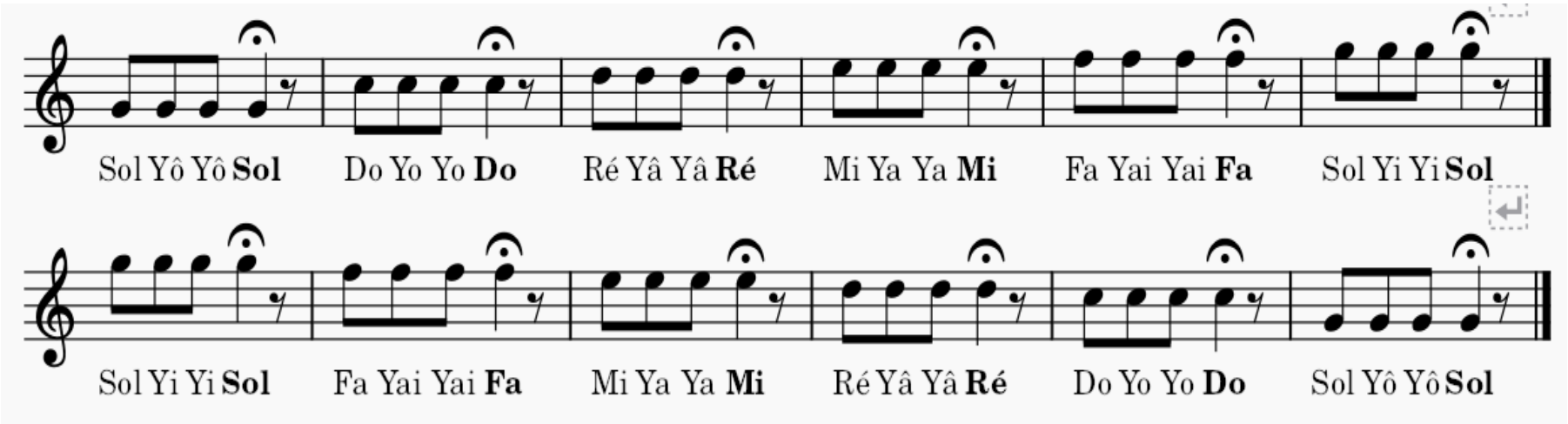

Le Double Tayaut

EX 5 et 6 Arpèges composés de groupes de trois croches de même hauteur de ton « Piqué double tayaut » montantes et descendantes. La dernière note (noire pointée) sera piquée-vibrée .

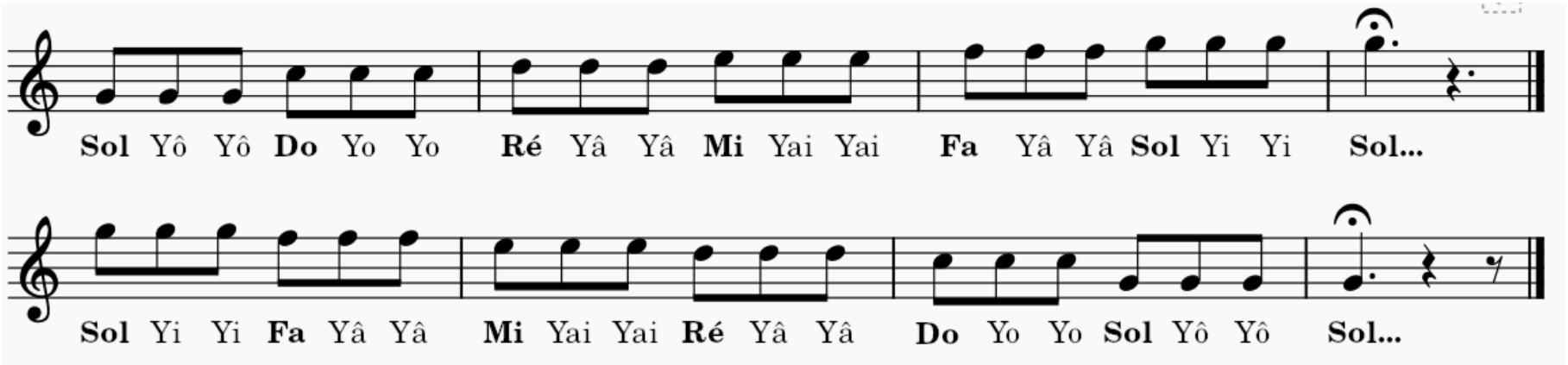

Pour apprécier l'installation du ou des tayauts dans la fanfare, le jury peut inviter le candidat à interpréter une phrase d'une fanfare comportant les ornements.

À chaque étape, tous les tayauts doivent être présents.

La validation du Module « A » permet d'accéder au Module « B »

La validation du Module « B » permet d'accéder au Module « C »

Les Modules « D et E » *(Connaissances)*
peuvent être validés à tout moment du cursus.

Les modules validés sont acquis jusqu'à l'obtention du Brevet du Sonneur

Les Modules techniques (A, B et C) et l'examen sont détaillés dans quatre présentations distinctes.

Documents créés par la Commission Pédagogique à l'intention des candidats, examinateurs et formateurs.

Avec la participation de Jean-Paul Jouanne, Pascal Bouclet et François Favre